



Soins dentaires

**Une dentition
saine tout au
long de votre vie !**

www.ml.be





**A la ML, vous
bénéficiez d'une
intervention pour :**



- **l'orthodontie**
- **l'examen buccal annuel**
- **les soins dentaires non remboursés par l'assurance maladie**

Orthodontie

Une dentition éclatante ? C'est possible !

Grâce à un traitement orthodontique, un sourire éclatant est à la portée de tous. De nombreuses personnes assimilent l'orthodontie à de la chirurgie esthétique, mais une mauvaise position des dents peut être la cause de problèmes de diction, de digestion et même de respiration. Grâce à **l'intervention pour les soins dentaires**, les coûts d'un traitement orthodontique sont raisonnables.

Votre avantage auprès de la ML

Vous bénéficiez d'une intervention fixe de **372 euros** pour un traitement orthodontique. Nous effectuons le paiement en deux tranches de 186 euros.

En cas de traitements complexes et de longue durée, nous pouvons prévoir **une intervention supplémentaire de 372 euros** dans certains cas particuliers. Le Conseil technique dentaire doit donner son accord pour l'exécution du traitement orthodontique.

Pour qui ?

Pour tous les membres de la ML.

Conditions

- Le traitement orthodontique répond aux critères établis par l'INAMI.
- Vous avez préalablement reçu l'accord du médecin-conseil de votre mutualité.
- Vous introduisez la demande d'intervention avant le 15^e anniversaire de l'enfant.

Que faire ?

Vous ne devez rien faire vous-même. Vous recevez automatiquement l'intervention de 372 euros en deux tranches. Votre enfant a droit à l'intervention supplémentaire de 372 euros ? Alors, l'orthodontiste* doit vous donner les documents nécessaires.



* Vous recevez des soins d'un orthodontiste en Belgique ou d'un orthodontiste d'un des pays frontaliers (Luxembourg, France, Allemagne ou Pays-Bas) qui est agréé par l'organe compétent du pays.



Examen buccal annuel

Un joli sourire
à tout âge !

Votre avantage auprès de la ML

Il est important d'avoir une dentition saine ! Nous vous conseillons donc de consulter à temps le dentiste. Nous prévoyons une intervention dans les frais liés aux soins dentaires préventifs.

Les soins dentaires préventifs sont déjà remboursés partiellement par l'assurance obligatoire. Toutefois, vous devez généralement encore payer une partie des frais. Cette partie que vous prenez en charge est appelée le ticket modérateur. Ce montant peut être très élevé. C'est pour cette raison que la ML rembourse l'**examen buccal annuel**.

Pour qui ?

Pour tous les membres de la ML.

Que faire ?

Remettez à votre mutualité l'attestation de soins donnés que vous avez reçue de votre dentiste*. Nous versons l'intervention automatiquement sur votre compte.

* Vous pouvez vous adresser à un dentiste en Belgique ou à un dentiste d'un des pays frontaliers (Luxembourg, France, Allemagne ou Pays-Bas) qui est agréé par l'organe compétent du pays.



Soins dentaires

Extractions dentaires,
blanchiment des dents,
couronnes dentaires,
bridges ...

Un bon entretien quotidien des dents, tout comme une visite régulière chez le dentiste, est primordial pour avoir et garder une dentition saine. Toutefois, les frais de dentisterie peuvent rapidement s'envoler. Grâce à la ML, vous bénéficiez d'interventions **plus élevées**.

Vous pouvez bénéficier de remboursements pour des extractions dentaires, blanchiment des dents, couronnes dentaires, bridges, un protège-dents sur mesure, etc. via la Mutualité Libérale. L'assurance obligatoire ne rembourse pas ces interventions dentaires.

Votre avantage auprès de la ML

Nous accordons une intervention pour tous les soins dentaires qui ne sont pas remboursés par l'assurance obligatoire. Vous avez droit à une intervention de 20 % dans les frais de soins dentaires. Il s'agit d'un montant maximum de **50 euros** par an.

Pour qui ?

Pour tous les membres de la ML.

Que faire ?

Procurez-vous le formulaire mutualiste auprès de votre mutualité. Vous, ainsi que votre dentiste, orthodontiste ou stomatologue* doit la remplir. Ajoutez en plus du formulaire mutualiste également une facture détaillée du traitement.

* Vous pouvez vous adresser à un dentiste, orthodontiste ou stomatologue en Belgique ou à un dentiste, orthodontiste ou stomatologue d'un des pays frontaliers (Luxembourg, France, Allemagne ou Pays-Bas) qui est agréé par l'organe compétent du pays.





ML MUTPLUS.be

Place de la Reine 51-52

1030 Bruxelles

☎ 02 209 48 11 - 📠 02 219 01 54

✉ info@mutplus.be

ML Hainaut-Namur

Centre de gestion de La Louvière

Rue Anatole France 8-14

7100 La Louvière

☎ 064 23 61 90 - 📠 064 23 61 91

✉ contact@mut409.be

Centre de gestion de Namur

Rue Bas de la Place 35

5000 Namur

☎ 081 23 18 23 - 📠 081 24 10 37

✉ contact@mut409.be

ML Liège

Rue de Hermée 177 D

4040 Herstal

☎ 0800 14 448 - 📠 04 253 22 02

✉ secretariat@libramut.be

ML Luxembourg

Avenue de la Gare 37

6700 Arlon

☎ 063 24 53 00 - 📠 063 21 73 29

✉ contact@mutualiteliberale.be



**Découvrez la ML
sur www.ml.be**

**Ce dépliant ainsi que beaucoup d'autres sont disponibles
auprès de votre mutualité.**

**En tant que membre de la
ML, vous bénéficiez de
nombreux avantages.**

**L'intervention pour les soins
dentaires n'en est qu'un
parmi tant d'autres.**



Denta Plus,

l'assurance soins dentaires de la ML

Denta Plus intervient dans vos frais de soins **dentaires préventifs et curatifs, de parodontologie, d'orthodontie et de traitements prothétiques**, ceci moyennant une prime avantageuse.

Vous possédez déjà une assurance hospitalisation frais réels chez Hôpital Plus ? Vous bénéficiez alors d'une **réduction de 5 %** sur la prime pour Denta Plus.

**Découvrez Denta Plus sur
www.ml.be**

› Nos assurances
ou demandez la brochure à votre mutualité.